

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-120 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 1^{er} juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Villebois, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 24 juin 2024 - Secrétaire de séance : Joël BRUNET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Alexandra COCHET (née PLATTET), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Aurélie PETIT), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Thierry DEROUBAIX), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (par Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Lionel CHAPPELLAZ (par Alexandra COCHET), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Liliane FALCON, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Gaël ALLAIN.

Objet : Signature d'une convention d'objectifs du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024 avec la CCI pour le financement du poste d'animateur de la fédération Amblamex

VU l'avis favorable de la commission commerce et agriculture du 12 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 juin 2024 ;

M. Eric BEAUFORT, vice-président, rappelle que par délibération n°2023-287 du 21 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention d'objectifs 2024-2026 avec la CCI pour le soutien au poste d'animateur de la fédération Amblamex. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la compétence en matière de « politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », c'est à dire « les actions d'animation commerciales concernant l'ensemble des communes ».

Dans le cadre de cette convention, la CCI devait porter le poste d'animateur de la fédération d'Amblamex, comme cela se pratique depuis le début du partenariat.

Or, la CCI n'a pas souhaité signer la convention proposée et par courrier du 27 mai 2024, indique pouvoir porter ce poste uniquement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024, le relais sera ensuite pris par l'association Amblamex.

Considérant la demande de la CCI de l'Ain, le vice-président propose au conseil communautaire d'établir une convention qui nous lie à la CCI, aux mêmes conditions que la précédente, pour une durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024, avec une aide forfaitaire sur cette période de 30 000 euros.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder un soutien financier de 30 000 euros à la CCI pour le financement du poste d'animateur commercial d'Amblamex sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention annexée, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires au versement de cette subvention, et les éventuels avenants.
- DIT que la convention du 21 décembre 2023 est abrogée.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 juillet 2024
Publiée le 05 JUIL. 2024*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

